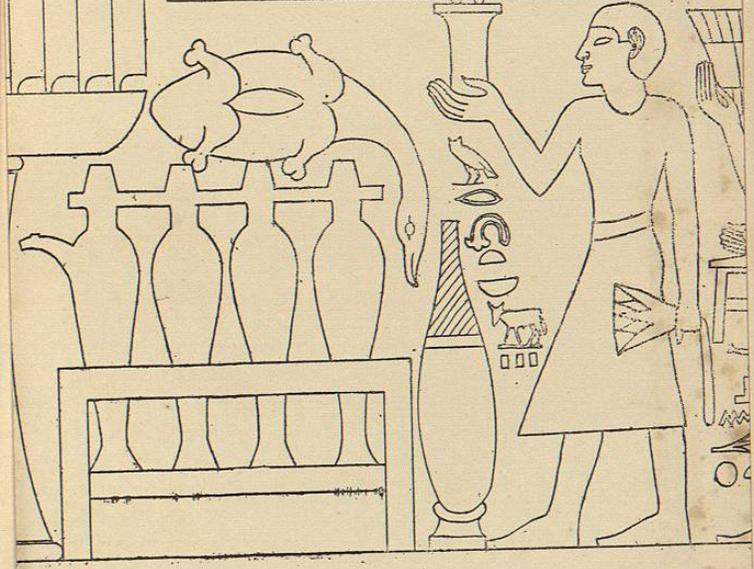
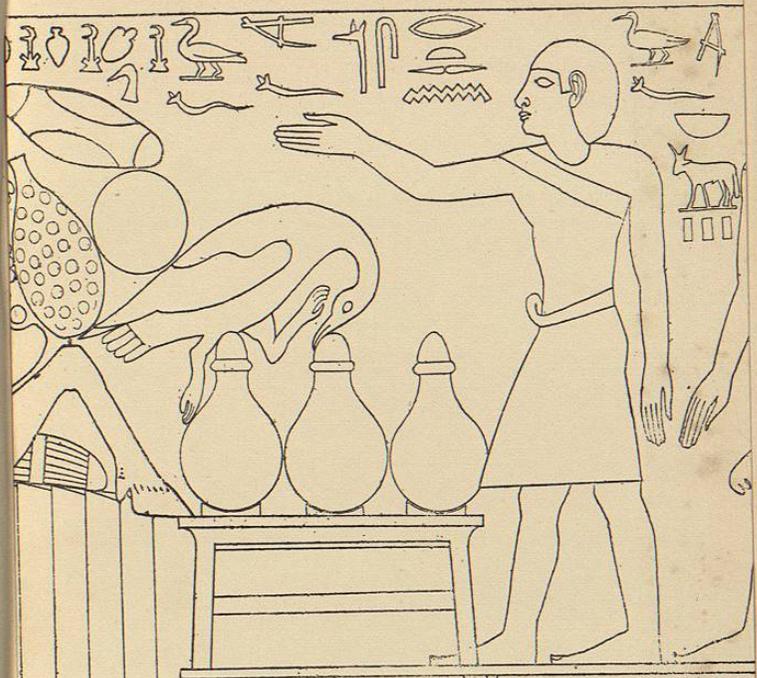
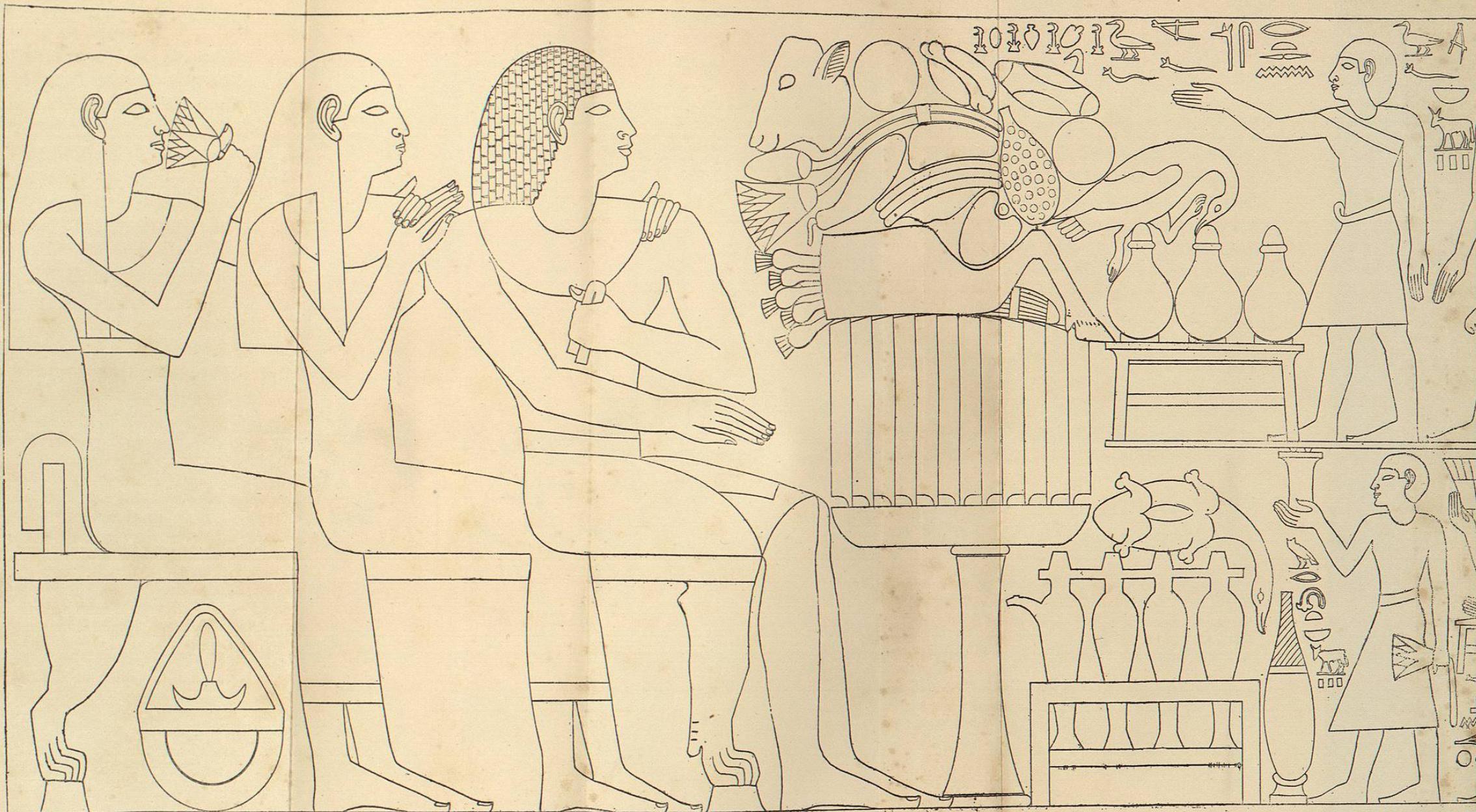


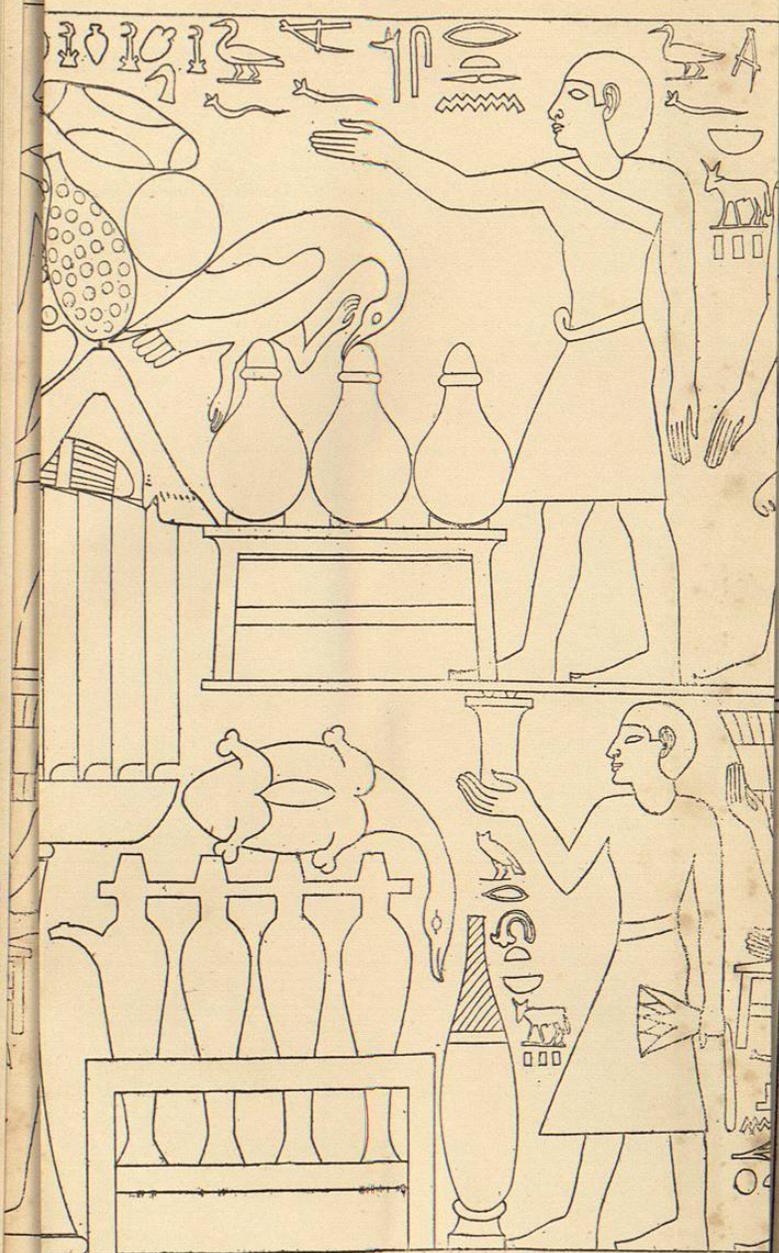
L. DOUILLARD, del.



des faites aux morts. Musée du Louvre.



52. — Stèle d'Antef, représentant les offrandes faites aux morts. Musée du Louvre.



des faites aux morts. Musée du Louvre.

comme le prêtre égyptien, immole l'oiseau sans couteau, soit en rompant avec son ongle une veine du cou, soit en pliant vivement dans sa main la tête de la victime. Dans la Figure 52¹, au registre supérieur, nous voyons un personnage qui, de la main droite, tient l'extrémité du cou de l'oiseau et lui donne la mort, tandis que de la main gauche il retient les ailes qui semblent faire effort pour se dégager; sur d'autres monuments, on voit figuré le volatile expirant et tombant aux pieds du sacrificeur². Avant de l'offrir en sacrifice sur l'autel même, certaines préparations restent à faire. « Le prêtre, dit le Lévitique³, retirera les entrailles et ce qu'elles contiennent, il les déposera à côté de l'autel, vers l'orient; il fendra l'oiseau entre les ailes, mais il ne le divisera pas. » Par ces derniers mots, l'auteur sacré explique comment il faut s'y prendre pour retirer les entrailles; on doit ouvrir l'oiseau, mais non le partager et le découper. Nous le voyons, en effet, entier sur l'autel de notre

¹ La Figure 52 reproduit le bas-relief de la stèle C 167 (Musée égyptien du Louvre, salle du rez-de-chaussée), laquelle, croyons-nous, n'avait encore jamais été publiée. Cette belle stèle est datée de l'an xxv d'un roi dont le nom a disparu, mais qui, à en juger par le style du monument, devait appartenir à la XII^e dynastie. L'inscription nous apprend que c'est la stèle d'Antef, noble chef chargé de l'approvisionnement de la table des grands dignitaires, de l'alimentation aux jours des panégyries et de la distribution des étoffes. Sa mère s'appelait Amense-t et ses deux épouses Hathor-set et Meri. Ces deux dernières sont représentées sur le bas-relief avec les enfants d'Antef.

² Voir Lepsius, *Denkmäler*, Abth. II, t. III, pl. 46 et passim dans le même volume; Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, édit. Birch, t. I, p. 364.

³ Lév., I, 16-17.

Figure 52. Une scène reproduite par Wilkinson¹ nous montre comment on faisait l'opération dont parle Moïse. Un personnage assis ouvre avec un instrument tranchant la poitrine d'une oie, entre les ailes, pour en retirer les entrailles. Dans la Figure 52, au registre inférieur, nous pouvons remarquer la fente ou l'ouverture faite dans la poitrine de l'oiseau conservé entier, la tête non coupée, et offert en cet état sur l'autel égyptien, comme il devait l'être sur l'autel du vrai Dieu². Le parallélisme est donc complet entre le rite du sacrifice des oiseaux dans la vallée du Nil et dans le code lévitique, et sur ce point, comme en tant d'autres, nous pouvons dire avec le P. Kircher : les Hébreux sont des égyptisants, *Hebræos ægyptizantes*³.

Que n'aurions-nous pas encore à dire sur ce sujet, par exemple sur l'énumération des offrandes des Israé-

¹ *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, édit. Birch, t. 1, fig. 99 (9), p. 290.

² Lév., I, 15-17. Voir V. Ancessi, *L'Égypte et Moïse*, in-8°, Paris, 1875, p. 113-134.

³ M. Mariette, ayant constaté dans ses fouilles du Sérapéum que les Égyptiens mettaient dans des vases l'eau consacrée par la présence des cendres ou des ossements provenant des victimes immolées, en a tiré cette conclusion qui, si elle n'est pas prouvée, mérite au moins d'être mentionnée : « Le sacrifice de la vache rousse est évidemment une pratique empruntée par Moïse aux usages religieux de l'Égypte » (Num., XIX). *Le Sérapéum de Memphis*, t. 1, 1882, p. 137. Cf. W. Smith, *The book of Moses*, 1868, t. 1, p. 296. Voir *ibid.*, p. 297, et le *Conte de Satni-Khamoïs*, dans G. Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, in-12, 1882, p. 63, sur l'épreuve des eaux amères, Num., V, 11-31. Pour le bouc émissaire, cf. Hérodote, II, 39.

lites¹, qui rappelle celles de Thotmès III et de Ramsès III conservées dans les monuments²; sur la description des objets sacrés que nous lisons dans le Pentateuque et qui trahit la main d'un homme habitué en Égypte à apprécier les œuvres d'art en tout genre, surtout en orfèvrerie et en ameublements, sachant en analyser les moindres détails et en remettant la description écrite aux ouvriers chargés de les exécuter, comme aurait pu le faire un grand officier de la cour des pharaons³? Mais il faut nous borner. Quoique nous ne puissions que l'indiquer ici, il est certain que l'auteur du Pentateuque connaissait les mœurs de l'Égypte, ses usages, ses coutumes, d'une manière si parfaite que seul un contemporain de l'exode a pu l'écrire⁴; le peu que nous avons dit suffit pour établir notre thèse et jamais la critique né-

¹ Num., VII.

² *Records of the past*, t. II, p. 54; t. VI, p. 26 et suiv.; t. VIII, p. 8 et suiv.

³ Une des objections les plus souvent répétées à ce sujet, c'est qu'on ne pouvait exécuter de tels ouvrages dans le désert. Nous avons démontré, dans nos *Mélanges bibliques*, 2^e édit., p. 257 et suivantes, que les Égyptiens, à l'époque même de Moïse, exploitaient les mines du Sinaï, et qu'il y avait dans le désert tout ce qui était nécessaire pour travailler les métaux. Nous en reparlerons plus loin.

⁴ Nous avons prouvé en détail, dans les deux premiers volumes de *La Bible et les découvertes modernes*, que l'auteur du Pentateuque connaissait l'Égypte comme pouvait la connaître seul un écrivain qui y avait habité du temps de l'exode. Nous n'y reviendrons pas ici, nous bornant à constater que les incrédules eux-mêmes sont obligés d'admettre que le rédacteur du Pentateuque avait de l'Égypte une connaissance très exacte. Voir Ed. Meyer, *Der Stamm Jacob*, dans la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, 1886, p. 12.

gative n'y pourra opposer d'argument décisif¹. L'examen intrinsèque du Pentateuque, confirmant la tradition antique, montre bien que cette grande œuvre est réellement de la main du législateur d'Israël ou du moins a été écrite de son temps. Le souvenir de l'oppression est trop présent à l'auteur, qui le rappelle sans cesse, pour qu'il n'ait pas eu à en souffrir lui-même. L'Égypte tient une trop large place dans ses préoccupations et il la connaît trop exactement pour qu'il n'y ait point vécu. Il

¹ Pour abréger, nous n'avons pas traité à part, comme le font communément les rationalistes, la question du Deutéronome, mais on a pu remarquer que les arguments apportés dans le cours de cette étude sont tirés de ce livre aussi bien que de l'Exode, du Lévitique et des Nombres. Notons de plus ici que le Deutéronome contient les discours d'un vieillard qui aime à revenir sur le passé. Moïse parle à son peuple comme Jacob l'avait déjà fait à ses enfants, comme Josué devait le faire plus tard aux douze tribus. Voir Gen., XLIX; Jos., XXIII, XXIV. Cf. I (III) Reg., II, 1-9, etc. Il résume la loi, parce qu'il s'adresse à une génération nouvelle, Num., XXVI, 63-64. C'est toujours le même esprit, le même fonds d'idées, la même manière de les présenter, le même langage que dans les autres livres du Pentateuque; les miracles divins accomplis en faveur d'Israël, la fidélité du Seigneur à tenir ses promesses (Deut., VII, 8), la reconnaissance que les enfants de Jacob doivent avoir envers lui. Le souvenir de l'Égypte est également présent à sa mémoire et il la rappelle sans cesse (Deut., I, 27; IV, et dans la plupart des chapitres). En un mot, c'est bien Moïse qui parle, mais Moïse avancé en âge et devenu, si l'on peut employer cette expression, un peu verbeux, *laudator temporis acti*. Il revient d'autant plus volontiers sur les événements de la sortie d'Égypte, que près de quarante ans s'étant déjà écoulés, beaucoup de ceux à qui il parle n'en ont pas été témoins oculaires (Deut., XI, 2). Le ton du vieillard s'est attendri (Deut., I, 11, 31, etc.). Quant à la prétendue composition du Deutéronome sous le grand prêtre Helcias, nous répondrons aux objections tirées par les rationalistes du récit du IV^e livre des Rois sur ce sujet en étudiant plus loin le récit lui-même.

insiste trop afin qu'Israël aille conquérir la Terre Promise, pour qu'il soit possible de supposer que ce pays est déjà habité par Israël au moment de la rédaction du Pentateuque. L'auteur est dans le désert, vivant dans un camp, sous la tente; Chanaan est devant lui, l'Égypte derrière lui. Cet accord frappant des caractères intrinsèques de l'ouvrage avec la tradition séculaire sur son origine mosaïque est péremptoire. Comment pourrait-il correspondre si bien avec ce qu'a dû faire Moïse, si son origine n'était pas mosaïque? Comment le cadre et le tableau conviendraient-ils si parfaitement au temps de l'exode, à l'exclusion de toute autre époque, s'ils ne sont pas du temps de l'exode? Comment l'auteur connaîtrait-il si bien l'Égypte, s'il n'a pas vécu en Égypte? Comment aurait-il si bien décrit le Sinaï, s'il n'avait pas été au Sinaï¹? Comment aurait-il, en un mot, si exactement

¹ L'auteur du Pentateuque connaissait la péninsule du Sinaï d'une manière si parfaite que les explorateurs anglais qui ont étudié scientifiquement ce pays en 1868 et en 1869 en ont été ravis d'admiration. Nous avons démontré l'exactitude des descriptions du Sinaï par Moïse dans *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. II, p. 433-575. Relevons ici seulement un trait, signalé par l'un des chefs de l'expédition anglaise, M. C. Wilson. Dans les Nombres, XXXIII, 10, au moment où le lecteur croit les Israélites déjà éloignés depuis longtemps de la mer Rouge, le texte mentionne tout d'un coup une station sur le bord de cette mer. « Seul, dit M. Wilson, un écrivain familiarisé comme Moïse avec la topographie du pays, pouvait conduire de nouveau les Israélites sur les bords de la mer Rouge, par une série de marches qui demandent tant de détours et semblent faire passer par des endroits infranchissables, et qui cependant sont absolument nécessaires à cause des montagnes et des sinuosités des ouadis. » *Stimmen aus Maria-Laach*, 1873, t. IV, p. 214.

ressemblé à Moïse, s'il n'avait été Moïse lui-même?

Contre cette conclusion, les rationalistes prétendent cependant avoir des objections fort graves et même, assurent-ils, irréfutables. Il nous faut maintenant examiner ces objections et en discuter la valeur.

CHAPITRE II.

SOLUTION DES OBJECTIONS CONTRE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Les arguments allégués par les rationalistes contre l'authenticité du Pentateuque se ramènent à deux chefs : les uns sont philologiques et reposent sur la pluralité des documents que la critique y démêle¹; les autres sont historiques et fondés sur les marques certaines d'une époque postérieure à Moïse qu'on y découvre, affirme-t-on, en s'appuyant sur des considérations diverses, et en particulier sur l'absence d'allusions à la Loi pendant plusieurs siècles². Examinons successivement quelle est la valeur de cette double espèce d'arguments. Nous serons obligés de négliger une partie des objections de détail, soit parce qu'elles n'en valent pas la peine et se résolvent d'elles-mêmes, soit parce qu'elles se contre-

¹ Pour établir la pluralité de ces documents, on allègue, entre autres raisons, les répétitions qu'on remarque dans tout le Pentateuque et en particulier dans la Genèse. Nous expliquerons plus loin quelques-unes de ces répétitions; une partie a été déjà expliquée dans le chapitre précédent.

² Sur ces petites gloses de date postérieure par lesquelles on prétend prouver la non-authenticité du Pentateuque, voir plus haut, p. 6-7.